ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1274-20041102

48e Rapport annuel

2003 - 2004









Ordre professionnel des diététistes du Québec

Table des matières

Lettres de présentation	2
Le Bureau 2003-2004	3
Rapport du président	4
Rapport du directeur général et secrétaire	6
Rapport des activités du Bureau	8
Rapport des activités du Comité administratif	11
Rapport du Syndic	13
Rapports des comités réglementaires	13
Comités de soutien ou groupes de travail	15
Tableau des membres au 31 mars 2004	18
États financiers au 31 mars 2004	19
Rapport des vérificateurs	19
Résultats	20
Évolution des actifs nets	21
Bilan	22
Flux de trésorerie	23
Notes complémentaires	24
Renseignements complémentaires	27

Lettres de présentation

Septembre 2004

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de l'Ordre et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jacques P. Dupuis, avocat
Ministre de la Justice, Procureur général, Notaire général et Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Septembre 2004

Maître Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice, Procureur général, Notaire général
et Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
1200, route de l'Église
9e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre de la Justice, Procureur général, Notaire général et Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Paul-Guy Duhamel, Dt.P.
Président

Septembre 2004

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2004.

Ce rapport est préparé conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paul-Guy Duhamel, Dt.P.
Président

Le Bureau 2003-2004

MEMBRES DU BUREAU

Président

Paul-Guy Duhamel

Administrateurs-trices

Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine a)
Francis Gosselin

Saguenay-Lac-Saint-Jean b)
Jean Rousseau

Québec, de la Chaudière-Appalaches et de la Côte-Nord c)
Claire Deraspe
Thérèse Samson Laberge

Mauricie-Bois-Francs d)
Francine Boivin

Estrie e)
Marilyne Desrochers

Montérégie f)
Sylvie Renaud

Montréal g)
Catherine Crowe
Joane Routhier
Isabelle Vincent

Laval et des Laurentides-Lanaudière h)
Danielle Boivin

Outaouais i)
Raymonde Longchamps Chéruet

Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec j)
Hélène Michaud

Administrateur-trices nommés par l'Office des professions du Québec

Gisèle Jasmin
Manon Murphy
Pascal Roberge

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Président

Paul-Guy Duhamel

Vice-présidente

Francine Boivin

Administratrice

Isabelle Vincent

Trésorière

Claire Deraspe

Administratrice nommée

Gisèle Jasmin

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Directeur général et secrétaire

Jean-Philippe Legault

Secrétaire générale adjointe

Nicole Bonneau

Adjointe à l'administration et aux finances

Diane Charbonneau

Conseillère aux affaires professionnelles

Louise Lavallée Côté

Inspecteur/Enquêteur

Diane Legault

Adjointe aux communications et services à la clientèle

Lise Tardif

Adjointe à l'édition de l'information

Sylvie Beauchemin

Analyste programmeur Web

Nathalie Toussaint

Commis/réceptionniste

Marjolaine Lacoste

Rapport du président

Paul Guy Duhamel

Bâtir...

Cette deuxième année de mon mandat à la présidence de l'Ordre aura été marqué par la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le secteur de la santé (dite loi no 90), l'élaboration de partenariat au Québec et ailleurs, la défense des titres, des représentations remarquées et l'aboutissement de notre réflexion stratégique. Dans ces dossiers, l'OPDQ fait usage de tous ses talents afin de reposer sur des bases solides et paver la voie à un avenir prometteur.

Le premier juin 2003 entrait en vigueur les dispositions de cette loi qui concernent les diététistes. Par ce geste, le législateur québécois reconnaît à la profession un champ d'exercice davantage en lien avec la réalité actuelle de la profession (article 37. c) du Code des professions), consacre le rôle-clef des membres de l'OPDQ en matière d'intervention nutritionnelle en leur réservant des activités professionnelles et confirme la nutrition comme facteur déterminant de la santé.

Il reconnaît deux facettes à notre profession : la *nutrition clinique* qui applique les principes de la nutrition afin de maintenir ou de rétablir la santé d'un individu; la *nutrition publique* qui évalue les problèmes liés à la nutrition, analyse leurs déterminants et identifie les actions concertées nécessaires afin de les résoudre dans le meilleur intérêt de la population.

Une visite à l'Organisation mondiale de la santé et des échanges avec des organismes francophones en diététique ont permis de constater que ces dispositions législatives font de la pratique professionnelle québécoise en nutrition l'une des plus avancée au monde.

Afin d'assurer une entrée en vigueur harmonieuse de cette loi, l'OPDQ est allé de deux initiatives. D'abord, l'Ordre a produit un guide d'information qui présente et explique le champ et les activités réservées aux diététistes/nutritionnistes. Notre Guide s'est rapidement imposé comme la référence en ce qui a trait aux activités des diététistes/nutritionnistes. Puis, l'OPDQ a rencontré ses membres à l'occasion d'une tournée régionale d'information sur ces nouvelles dispositions législatives.

Malgré notre campagne d'information, des mises au point importantes avec certains de nos partenaires ont été nécessaires. L'Association des techniciennes en diététique du Québec (ATDQ) et l'Association des CLSC et CHSLD du Québec ont donc été rencontrées. Bien que ladite loi no 90 porte la promesse de services de santé de meilleure qualité pour le public, elle comporte néanmoins des indéterminations. L'Ordre a rappelé à ses partenaires que l'exercice de balisage des activités professionnelles est de l'unique responsabilité des ordres concernés. Ainsi, en conformité avec le mandat reçu de l'État, l'OPDQ est le seul organisme habileté par la loi à interpréter la portée du champ et des activités réservées aux diététistes/nutritionnistes, à produire des normes de pratiques professionnelles et à surveiller l'exercice illégal des nouvelles activités réservées à ses membres. Nous continuerons de nous acquitter de cette responsabilité avec rigueur et respect et nous poursuivrons nos efforts dans le dialogue avec nos différents partenaires.

En dysphagie, la loi habilite clairement la diététiste en matière d'évaluation et d'intervention. Cependant, l'évaluation de la déglutition n'a fait l'objet d'aucune réserve. Dans l'intérêt du patient dysphagique, l'OPDQ a pris l'initiative de réunir les ordres professionnels dont les membres interviennent au premier chef auprès de ces derniers (ergothérapeutes, orthophonistes et médecins). Dans un esprit d'interdisciplinarité, tous ont accepté de créer un comité de travail inter-ordre dont le mandat est de développer des lignes directrices quant à l'évaluation de la déglutition et l'intervention auprès de la personne dysphagique et ce, dans le respect des récentes modifications législatives.

Un premier pas a été fait pour régler le vieux différend entre l'OPDQ et l'Alliance canadienne des organismes réglementaires en diététique au sujet de l'Entente sur la reconnaissance mutuelle qui exclut le Québec. Tous admettent qu'il est absurde que des diététistes/nutritionnistes en règle au Québec puissent ne pas être reconnues aptes à travailler ailleurs au Canada et vice-versa. Dans l'intérêt du public, nous avons convenu de chercher des solutions pour mettre fin à cette situation.



L'année 2003-2004 aura vu la fin des actions judiciaires de l'ATDQ à l'endroit de l'Ordre. Avec l'entrée en vigueur de la Loi modifiant le Code des professions, sa cause était devenue académique. Par conséquent, l'ATDQ a accepté un désistement sans frais.

Lorsque certains autodidactes ou soi-disant spécialistes se sont manifestés sur la place publique, l'Ordre a réagi en démontrant que leurs motivations relevaient plus de considérations marketing que de la science et de l'intérêt du public. Nous avons également rappelé avec force et conviction que ne s'improvise pas nutritionniste ou encore spécialiste en nutrition qui veut. Compte tenu de la grande similitude entre le titre réservé de « nutritionniste » et celui non réservé et fréquemment utilisé par des non-membres de « spécialiste en nutrition », l'Ordre s'est tourné vers le tribunal pénal. Ce dernier a donné raison à l'OPDQ et a reconnu que le titre de « spécialiste en nutrition » laisse croire que son titulaire est membre de l'Ordre et en a sanctionné l'usage.

Cette année encore, l'OPDQ s'est montré actif sur le terrain des représentations gouvernementales. Dans ce domaine, deux contributions se démarquent. En février dernier, l'OPDQ présentait en commission parlementaire son Mémoire sur les nouveaux enjeux liés à la sécurité des aliments. Ce document a été salué pour l'originalité et la qualité de son analyse et pour la pertinence de ses recommandations. En mars, l'Ordre rendait public ses recommandations dans le cadre des consultations sur la création des agences locales de services en santé. Nos propositions visent l'amélioration de l'accès aux soins en nutrition et la continuité des soins nutritionnels. De plus, l'OPDQ a manifesté son inquiétude quant au peu de place que ce projet semble faire à la promotion de la santé et la prévention des maladies malgré l'urgence d'agir dans ce secteur. Ces actions nous ont valu l'attention des médias alors que les questions d'alimentation, des maladies chroniques qui y sont liés, d'obésité et de mal bouffe ont une place de choix.

Enfin, le Bureau de l'Ordre a adopté son plan stratégique pour la période 2004-2007. Fruit de deux ans de travail et de consultations auprès de membres et de partenaires de l'OPDQ, il donne dorénavant le ton à tous nos travaux. Il prévoit quatre orientations stratégiques chacune composée d'une série d'objectifs :

- *Faire connaître les nouvelles dispositions législatives et obligations déontologiques s'appliquant aux diététistes/nutritionnistes.*
- *Consolider les instruments d'encadrement afin d'assurer la qualité de la pratique professionnelle.*
- *Intervenir publiquement, au moment opportun, sur les enjeux critiques en matière de nutrition.*
- *Promouvoir l'accessibilité et la continuité des services professionnels des diététistes/nutritionnistes.*

Je suis fier du travail colossal effectué par l'Ordre professionnel des diététistes du Québec en 2003-2004. Ceci n'aurait pu être possible sans la participation active et la sagesse des membres du Bureau et du Comité administratif, sans l'efficacité et la rigueur de la direction générale, sans le professionnalisme et la fiabilité du personnel du siège de l'Ordre et enfin, sans la qualité et l'implication remarquable des bénévoles et des membres de l'OPDQ. Plan stratégique en main, le menu des années à venir est affiché et promet d'être copieux et alléchant.

Rapport du directeur général et secrétaire

Jean-Philippe Legault

Le directeur général dirige et coordonne les activités de l'Ordre dans le respect de la loi, des règlements, des priorités, objectifs et politiques de l'Ordre. Il est responsable de la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, de la coordination du travail des comités et de la gestion des communications. Il occupe de plus la fonction de secrétaire de l'Ordre.

Cette deuxième année à la direction générale de l'Ordre fut caractérisée par la poursuite du développement de l'organisation qui faisait suite au repositionnement entrepris l'année dernière. Mais, elle fut surtout marquée par l'empreinte indélébile de l'entrée en vigueur le 1er juin 2003, des dispositions de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (mieux connue sous le nom de projet de Loi 90) s'adressant spécifiquement aux diététistes.

Loi, règlements et normes professionnelles

Avec l'entrée en vigueur des activités réservées aux diététistes, une tournée des régions a été effectuée au printemps 2003 afin d'informer les membres des interprétations à donner à cette nouvelle législation. Plus de 500 membres ont été rencontrés à l'occasion de 12 sessions d'information, à la grande satisfaction des personnes présentes. Cette tournée faisait suite à la publication d'un Guide d'information, produit par l'OPDQ et diffusé auprès des établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que de nos partenaires. Des travaux se sont poursuivis dans le but de mettre en place un cadre normatif et réglementaire permettant à l'Ordre et ses membres de remplir leurs responsabilités. Le programme quinquennal d'inspection professionnelle, adopté en mars 2003, a été mis en œuvre avec le retour des visites d'inspection. Sur le plan normatif, la révision des normes de pratique en nutrition clinique a été amorcée par un comité, mis sur pied par le Bureau. L'embauche d'une conseillère aux affaires professionnelles facilitera le développement et l'adaptation des pratiques professionnelles en matière de nutrition.

Un projet de Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des diététistes a été adopté, en vertu de l'article 94. h) du Code des professions, par le Bureau de l'Ordre le 10 novembre 2003. L'Office des professions du Québec en a fait la recommandation au ministre responsable de l'application des lois professionnelles. Son approbation par le gouvernement est prévue pour bientôt. Un comité s'est mis à la tâche pour revoir le programme d'encadrement de la formation continue associé à SOFEDUC et statuer sur l'opportunité de se doter d'un règlement sur la formation continue obligatoire en vertu de l'article 94. o) du Code des professions. D'autre part, un Règlement sur les attestations acceptées par l'OPDQ aux fins de la délivrance du permis est en vigueur depuis le 18 décembre 2003 en application de l'article 94. n) du Code des professions afin de déterminer ce qui tient lieu de document requis à l'admission de nouveaux membres. Ce règlement vient faciliter le processus d'admission des étudiantes graduées au Québec. Enfin, le Code de déontologie a été modifié et prévoit maintenant des dispositions énonçant les conditions et modalités suivant lesquelles une diététiste peut être relevée du secret professionnel en vue d'assurer la protection des personnes et ce, en application du troisième alinéa de l'article 60.4. du Code des professions.

Gouvernance et orientations stratégiques

C'est maintenant chose faite le plan stratégique 2004-2007 a été adopté par le Bureau cette année. Il comprend quatre orientations stratégiques ainsi que 21 grands objectifs de même qu'une série d'actions identifiées qui devraient, à terme, nous permettre d'assurer sa réalisation.

Le comité de planification stratégique, qui a œuvré à sa préparation, avait pour préoccupation de présenter au Bureau un plan qui serait à la fois, en adéquation avec les constats réalisés dans le cadre du processus de consultation et d'analyse, tout en étant réaliste en terme de faisabilité, compte tenu des ressources dont nous disposons et des développements qui étaient à notre portée.

En ce qui concerne la gouvernance, le Bureau a adopté un projet de règlement modifiant le Règlement sur les affaires du Bureau et les assemblées générales de l'OPDQ afin de prévoir deux postes à la vice-présidence. Ces deux vice-présidents apporteront leur support politique à la présidence dans le respect des dispositions

prévues au Code des professions et ce, selon leur domaine d'expertise respectif : vice-présidence - nutrition clinique et vice-présidence - nutrition publique. Ces deux pôles d'intervention professionnelle se démarquent de plus en plus depuis l'entrée en vigueur de la loi modifiant le Code des professions (projet de loi 90).

Technologies de l'information

Après le nouveau site web, inauguré l'an dernier, l'Extranet représentait le développement suivant annoncé dans le cadre de l'opération visant à moderniser les moyens de communication de l'Ordre. Ce nouveau service réservé aux membres a été développé et rendu accessible via une passerelle reliée au site web de l'Ordre. L'information diffusée sur l'Extranet est regroupée en quatre grandes sections : les Actualités, le Développement et l'encadrement professionnel, les Communications générales ainsi que les Lois et règlements.

Le manuel de nutrition clinique en ligne est un projet prometteur qui a été développé cette année. Sa mise en ligne est prévue pour le printemps 2004. Le manuel en ligne constituera un élément spécifique de l'Extranet des membres. La consultation du Manuel s'effectuera dans le cadre d'un environnement protégé dont l'accès sera accordé aux membres de l'Ordre et aux étudiants souscripteurs à l'aide d'un mot de passe. Cette orientation viendra positionner avantageusement l'OPDQ par rapport aux nouvelles tendances en formation et en diffusion de l'information dans l'univers professionnel tout en maintenant son implication dans la production de cette base de connaissances normatives indispensables pour les diététistes/nutritionnistes québécoises.

Communications

La revue professionnelle de l'OPDQ, anciennement connue sous le nom de Diététique en action est réapparut après trois années d'absence sous une nouvelle dénomination : NUTRITION - science en évolution. Fort attendue, cette publication périodique a été repensée pour répondre aux besoins d'information et de perfectionnement des membres de l'OPDQ. Trois (3) numéros ont été produits et l'initiative de reconnaissance de formation continue fut un succès. En effet, près de 1000 membres se sont fait reconnaître des UEC en complétant les questions en lien avec les articles du dossier, à partir d'un formulaire détachable inclus dans chaque numéro de la revue.

Dans la foulée du lancement de sa nouvelle revue, l'OPDQ s'est doté de nouvelles règles d'éthique concernant la publicité faite via ses publications. Sous l'impulsion du comité éditorial de la revue, l'Ordre a réalisé un exercice de réflexion au sujet de sa politique concernant le contenu publicitaire autorisé à paraître. L'OPDQ peut maintenant compter sur des règles qui sont cohérentes avec les règles déontologiques qu'il édicte pour ses membres.



Administration et finances

Vous êtes invité à parcourir la suite de ce rapport annuel pour prendre connaissance des principales décisions (rapport des décisions du Bureau et du Comité administratif), des réalisations (rapports des comités) ainsi que des états financiers de la dernière année.

Vous serez heureux de constater que les résultats financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2004 sont des plus satisfaisants. En effet, tout en continuant sur la lancée amorcée l'année précédente en terme de niveau d'activités, nous sommes fiers de présenter pour une troisième année de suite un surplus de l'ordre de 38 023 $. Ainsi, l'avoir des membres se chiffre maintenant à 498 729 $, ce qui est des plus rassurant pour l'avenir.

En terminant, je voudrais remercier le personnel de même que tous nos fidèles bénévoles anciens et nouveaux. Merci pour la confiance et la collaboration à l'endroit du directeur général notamment, de la part du président et des administrateurs du Bureau.

Rapport des activités du Bureau

Le Bureau est l'instance principale par laquelle s'exerce le mandat de protection du public de l'Ordre. Sa responsabilité fondamentale est le contrôle de l'admission à la profession et à la réglementation de son exercice. À cette fin, le Bureau adopte les règlements concernant la protection du public et prend des décisions relatives à l'application de ces règlements, que ce soit en matière de délivrance de permis, d'inspection professionnelle ou de discipline. Il nomme les titulaires des fonctions clés des mécanismes de protection du public.

Le Bureau voit aussi au bon fonctionnement de l'Ordre en adoptant, entre autres, des règlements sur les affaires internes et en veillant à leur application.

Au cours du dernier exercice, le Bureau a tenu six assemblées régulières et trois réunions « extraordinaire » sous forme de conférence téléphonique.

Les principales résolutions adoptées par les administrateurs du Bureau sont les suivantes :

Les nominations et délégations

Entériner la nomination de Mesdames Sylvie Renaud et Danielle Boivin, respectivement à titre d'administratrice pour la région de la Montérégie f) et pour la région de Laval et des Laurentides-Lanaudière h) pour un mandat s'échelonnant jusqu'au 31 mars 2006 (273[c])

Élire les membres du Comité administratif pour l'exercice 2003-2004 : Mesdames Francine Boivin, vice-présidente, Isabelle Vincent, administratrice, Claire Deraspe, trésorière et Gisèle Jasmin, administratrice nommée (273[c])

Nommer les personnes suivantes à titre de déléguées de l'Ordre pour l'exercice 2003-2004 (273[c]) :

- au Conseil interprofessionnel du Québec, Madame Francine Boivin
- à l'Alliance of Canadian Dietetic Regulators, Monsieur Jean-Philippe Legault
- à la Table de la filière biologique du MAPAQ, Monsieur Paul-Guy Duhamel

Nommer Madame Nicole Bonneau, secrétaire d'élections, la chargeant ainsi d'assumer aux fins de l'élection tous les droits et obligations du secrétaire auquel elle se substitue (277[c]) et nommer à titre de scrutatrices Mesdames Manon Brassard, Jacinthe Dulude Barbeau et Mélanie Giroux pour le scrutin 2004 (278[c])

Le Tableau des membres

Délivrer les permis à toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Bureau (273[c], 274[c], 275[c], 276[c], 277[c], 278[c] et réunion "extraordinaire" du Bureau du 30 mars 2004)

Reconduire, en vertu de l'article 39. du Code des professions, l'autorisation spéciale d'une personne lui conférant le droit d'utiliser les titres réservés aux membres de l'Ordre pour la période allant du 1[er] avril 2003 au 31 mars 2004 (273[c])

Inscrire au Tableau des membres les personnes qui ont satisfait aux exigences de l'article 46. du Code des professions (273[c], 274[c], 276[c], 277[c], 278[c])

Accorder l'équivalence de diplôme ou de formation à sept personnes et la refuser à quatre autres en application du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'OPDQ (274[c], 275[c], 277[c], 278[c])

Radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation annuelle et autres sommes redevables (273[c], 274[c])

Les Comités

Désigner, à titre de membres du comité des normes de pratique en nutrition clinique, les personnes suivantes : Mesdames Diane Legault, Michèle Houde Nadeau et Louise Martin Lavandier, ainsi que Louise Lavallée Côté, secrétaire du comité, et Monsieur Michel Sanscartier, président du comité (275[c]) et de confier au comité le mandat de compléter les travaux entrepris en actualisant le projet de révision des normes à la lumière des nouvelles dispositions du Code des professions et de l'évolution de la pratique clinique (275[c])

Désigner Madame Francine Boivin à titre de présidente du comité aviseur sur la gestion des services alimentaires ayant pour mandat de définir la position de l'Ordre sur cette question et d'élaborer les stratégies d'interventions appropriées (275e)

Créer un comité ad hoc, composé de Mesdames Joane Routhier, Hélène Michaud et Manon Murphy ainsi que du directeur général, Monsieur Jean-Philippe Legault et ayant comme mandat de préparer un projet de Code d'éthique des administrateurs et des dirigeants de l'OPDQ (277e)

Nommer à titre de membres du Comité conseil à la formation en diététique: Mesdames Dominique Dagenais et Louise Lavallée Côté (277e)

Créer un groupe ad hoc, composé de Mesdames Catherine Crowe, Danielle Boivin ainsi que Monsieur Pascal Roberge et ayant comme mandat de procéder à l'analyse du rapport « Évaluation du fonctionnement du Bureau » (278e)

Nommer, à titre de membres du Comité de discipline: Mesdames Maryse Beaulieu, Louise Bigras Desaulniers, Céline Bourgouin et Danielle Lepage et à titre de secrétaire du comité, Madame Micheline Bossé pour des mandats de trois ans et déléguer à la secrétaire le pouvoir de nommer les membres du Comité de discipline lors de l'instruction d'une plainte (278e)

Nommer, à titre de membres du Comité de révision: Mesdames Micheline De Belder, Micheline Poliquin ainsi que Monsieur Pascal Roberge et, à titre de secrétaire du Comité, Madame Nicole Bonneau pour des mandats de trois ans (278e)

Nommer, à titre de membres du Comité sur la Loi et les règlements: Mesdames Sonia Gascon, Louise Larivée, Janick Perreault, Joane Routhier, Micheline Séguin Bernier ainsi que Monsieur Jean-Philippe Legault pour des mandats de trois ans (278e)

Nommer à titre de membres du Comité d'évaluation de la direction générale: Mesdames Francine Boivin, Isabelle Vincent, Claire Deraspe, Gisèle Jasmin ainsi que Monsieur Paul-Guy Duhamel (278e)

Nommer les personnes suivantes, à titre de membres du Comité ad hoc en dysphagie, Mesdames Elaine Bélisle, Mimi Demers, Isabelle Desjardins, Isabelle Germain, Louise Lavallée Côté et Louise Saint-Denis (278e)

Nommer Mesdames Louise St-Denis et Louise Lavallée Côté pour représenter l'Ordre au sein du Groupe de travail inter-ordre sur la dysphagie (278e)

Les Finances

Nommer à titre d'officiers autorisés pour la signature des chèques: les administratrices Mesdames Claire Deraspe, trésorière et Isabelle Vincent, ainsi que Messieurs Paul-Guy Duhamel, président, et Jean-Philippe Legault, directeur général (273e)

Nommer à titre de membres du Comité des finances et de vérification: les administratrices Madame Claire Deraspe, trésorière et présidente du comité, Mesdames Raymonde Longchamps Chéruet, Catherine Crowe et Lorraine Delisle Thibert ainsi que Messieurs Pascal Roberge, administrateur nommé et Jean-Philippe Legault, directeur général (273e)

Adopter le Budget 2003-2004 (273e)

Procéder au remboursement complet et final de la dette contractée par l'Ordre (273e)

Adopter les États financiers de l'OPDQ, dûment vérifiés par la firme comptable Beaudoin, Doray, Tremblay & Associés, pour la période se terminant le 31 mars 2003 (274e)

Autoriser l'ouverture et la tenue d'un compte chez BMO Nesbitt Burns Ltée pour les placements de l'Ordre et autoriser les officiers (Paul-Guy Duhamel, Jean-Philippe Legault ou Isabelle Vincent) à effectuer les opérations sur des valeurs mobilières au nom de l'Ordre (274e)

Recommander aux membres réunis en assemblée générale de reconduire le contrat de la firme comptable Beaudoin, Doray, Tremblay & Associés en tant que vérificateurs des états financiers de l'Ordre pour l'exercice 2003-2004 (274e)

Autoriser le placement des avoirs de l'Ordre dans des fonds d'investissement sous certaines conditions (275e)

Les documents, programmes et orientations

Adopter le document abrégé intitulé « Guide d'information / Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé » et procéder à sa traduction (273e)

Adopter le plan quinquennal d'inspection professionnelle 2003-2004 à 2007-2008 (273e)

Adopter le programme de formation continue pour l'exercice 2003-2004 (274e)

Adopter les objectifs de la direction générale pour l'exercice 2003-2004 (274e)

Adopter le plan d'affaires du Manuel de nutrition clinique en ligne (277e)

Adopter les quatre recommandations émises par le Comité de planification stratégique, sous réserve de ressources budgétaires (278e)

Adopter le Plan stratégique 2004-2007 (278e)

Les politiques et procédures

Adopter les projets d'énoncés de principes s'adressant aux annonceurs sur supports publics et privés en vue de modifier la Politique 8. Commandites (274e)

Adopter la Politique sur la rémunération et les conditions de travail avec modifications (275e)

Entreprendre la révision de la Politique 8. Commandites quant aux activités du Mois de la nutrition et y inclure toutes autres activités de l'Ordre, notamment les formations continues (276e)

Maintenir la participation de l'Ordre à la campagne du Mois de la nutrition 2004 et émettre une directive claire sur la responsabilité des coordonnateurs de façon à éviter l'apparence de conflit d'intérêts (276e)

Abroger le contenu de la politique 1. à l'exception de la section montant « compensatoire » (278e)

Adopter les modifications proposées à la Politique 6. Rémunération et conditions de travail des dirigeants et employés / Section Honoraires du syndic, des syndics adjoints quant à la rémunération du syndic et des syndics adjoints et ajouter de nouvelles dispositions quant à la rémunération des inspecteurs/enquêteurs (278e)

Les Reconnaissances

Créer un nouveau prix « Prix d'excellence en nutrition clinique - Nutritek » et élargir la mission du Prix « Les Blés Bon Matin » à la nutrition publique (273e)

Octroyer le prix Ross à Madame Nicole Doré, diététiste, prix d'excellence en carrière pour l'ampleur du travail réalisé et pour l'impact au plan de la santé publique pour sa collaboration au livret « Mieux vivre avec son enfant » (274e)

Créer un Prix des Bénévoles, sous la responsabilité du Bureau et attribué au mérite par les administrateurs (275e)

Les affaires réglementaires, disciplinaires et juridiques

Adopter le projet de Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des diététistes, en version française et anglaise tel que présenté et ce, en conformité avec l'article 94. h) du Code des professions. (Réunion extraordinaire du Bureau - 10 novembre 2003)

Adopter le projet de règlement sur les attestations acceptées par l'Ordre professionnel des diététistes du Québec aux fins de la délivrance du permis et ce, en conformité avec l'article 94. n) du Code des professions. (Réunion extraordinaire du Bureau - 10 novembre 2003)

Ordonner à un membre de se soumettre à un examen médical en vertu de l'article 48. du Code des professions (276e)

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur les affaires du Bureau et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec tel que présenté (278e)

Transmettre au Syndic de l'Ordre le dossier de deux membres pour enquête (275e et 278e)

Imposer un stage de perfectionnement à un membre avec limitation d'exercer des activités professionnelles en nutrition clinique pendant toute la durée du stage (278e)

Ratifier toutes décisions prises par le Comité administratif et contenues aux procès-verbaux de ses séances (273e, 275e, 276e, 277e, 278e)

Rapport des activités du Comité administratif

Le Comité administratif, élu annuellement parmi les membres du Bureau, est chargé de l'administration des affaires courantes de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue, à l'exception de l'adoption de règlement.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité administratif a tenu neuf séances régulières, dont deux sous forme de conférence téléphonique et une séance extraordinaire également sous forme de conférence téléphonique.

Outre les recommandations faites au Bureau, le Comité administratif a notamment adopté les principales résolutions suivantes :

Le Tableau des membres

Délivrer des permis à toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Bureau (266e, 267e, 268e, 271e, 272e, 273e, 274e)

Inscrire au Tableau des membres les personnes qui ont satisfait aux exigences de l'article 46. du Code des professions (266e, 267e, 268e, 269e, 271e, 274e)

Comités et délégations

Former un comité de planification stratégique, composé du président, du directeur général, de Mesdames Francine Boivin, Catherine Crowe et Claire Deraspe, administratrices ainsi que d'une ressource externe (268e)

Désigner, membres du comité aviseur sur la sécurité alimentaire, présidé par Monsieur Paul-Guy Duhamel, Mesdames Christina Blais, Christine Chénard, Claire Deraspe, Anne Gignac-Mathieu, Nathalie Jobin, Hélène Laurendeau et Marie Marquis (271e)

Entériner la nomination de Madame Sylvie Renaud, à titre de déléguée de l'Ordre à la consultation menée par le MSSS quant à la mise à jour de la Politique de périnatalité (271e)

Politiques et procédures

Adopter la nouvelle grille de tarification en regard de la Politique 8. Commandite ainsi que la Politique 14. Production - Vente - Distribution (268e)

Adopter les tarifs proposés pour toute publicité dans l'Extranet et modifier la Politique 14. Production - Vente - Distribution (269e)

Abroger la section « souscripteur », inscrit en page 4. à la Politique 10. Cotisations annuelles et confier au Comité des finances et de vérification le mandat d'étudier la possibilité d'amender la politique 10. en y ajoutant une catégorie de membre externe avec cotisation réduite (271e)

Confier au Comité des finances et de vérification le mandat de réviser la Politique 3. Libération des fonds (274e)

Finances et ententes de services

Mandater le Comité des finances et de vérification de préparer et de procéder à un appel d'offres de services auprès de firmes de vérification comptable pour l'exercice 2004-2005 (267e)

Privilégier le scénario de placements suivant : 40% en obligations gouvernementales et de sociétés à court terme et 60% en fonds d'actions canadiens et internationaux (268e)

Entériner les modalités du contrat de services sans fil de Bell Mobilité Cellulaire inc. (269e)

Accepter la proposition présentée par la compagnie La Capitale pour la police d'assurance de responsabilité des administrateurs et dirigeants ainsi que pour la police d'assurance multirisque de bureaux (269e)

Confier au directeur général le soin de procéder à un appel d'offres auprès de firmes en communication pour la mise en marché du Manuel de nutrition clinique en ligne avec un budget n'excédant pas 10 000 $ (274e)

Mandater la firme Colliers International (Québec) inc. en vue de la relocalisation des locaux de l'OPDQ (274e)

Confier à un consultant le soin d'élaborer une grille d'évaluation du fonctionnement du Bureau, de l'administrer et de faire rapport au Bureau (274e)

Mandater le président et la trésorière de soumettre une demande de financement au MAPAQ pour développer des normes de gestion de qualité des services alimentaires (274e)

Confier au Comité des finances et de vérification le soin d'élaborer le budget 2004-2005 en tenant compte des recommandations émises par le comité de planification stratégique (274e)

Reconnaissances

Entériner les critères de sélection ainsi que la procédure de mise en candidature pour le Prix des bénévoles (269e)

Entériner le nom des personnes recommandées par le comité de sélection, à titre de récipiendaires des prix 2003 (269e) :

- **Prix Les Blés Bon Matin - *Santé publique***
 BLÉ D'OR : Mesdames Pascale Chaumette et Mélissa Deslandes - pour le programme «Chaque jour, moi j'croque 5 fruits et légumes»
 BLÉ D'ARGENT : Mesdames France Fournier, Micheline Frenette, Christiane Gallini Khoury, Josée Lamarche, Louise Mercier et Karina-Maria Tomasino pour le livret «La dysphagie : votre guide d'alimentation»
- **Prix les Producteurs laitiers du Canada - *Mérite en diététique***
 Mesdames Nathalie Jobin et Marilyn Manceau pour le site Web Extenso

 Une «mention spéciale» aux membres du Comité consultatif sur la Loi 90 : Mesdames Diane Chagnon Decelles, Josiane Cyr, Louise Larivée, Janick Perreault, Joane Routhier, Sylvie Renaud, Marthe Vuignier et Monsieur Michel Sanscartier
- **Prix Nutritek - *Nutrition clinique***
 Madame Isabelle Desjardins du Centre hospitalier Jacques-Viger.

Collaborations et partenariats

Accorder un soutien au Collectif québécois pour l'équité des rabais en alimentation afin de dénoncer l'iniquité des rabais dans les circulaires des chaînes d'alimentation (266e)

Soutenir l'orientation prise par le président soit, l'organisation d'une rencontre avec les autres professionnels impliqués dans l'évaluation et le traitement de la dysphagie (268e)

Sensibiliser la Fédération des centres de la petite enfance à la problématique de la qualité de la formation à l'intention des responsables de services alimentaires dans les CPE (269e)

Donner un accord de principe sur le document de travail comportant les commentaires de l'Ordre sur le document intitulé « Harmonisation de l'offre de service en nutrition et de l'utilisation des ressources humaines y étant impliquées dans les CLSC de la région de Québec » (269e)

Communications

Retenir les services de la firme Pro-Santé pour la production de la revue professionnelle de l'Ordre pour une période de trois ans soit, la conception, l'impression ainsi que le démarchage d'annonceurs (266e)

Donner suite à la recommandation du Comité éditorial de la revue visant la reconnaissance de la formation continue par le biais de la revue et fixer des frais de 10$/membre, taxes incluses, pour le traitement de chacun des questionnaires d'évaluation reçus (267e)

Former un comité ad hoc ayant comme mandat de procéder à une réflexion quant au maintien de notre participation au Mois de la nutrition (268e)

Renouveler la publicité parue dans le livre « Mieux vivre avec son enfant de la naissance à deux ans », produit par l'Institut national de la santé publique (274e)

Ressources humaines

Procéder à l'embauche de Madame Louise Lavallée Côté, à titre de conseillère aux affaires professionnelles, selon l'échelle salariale accordée aux diététistes du réseau de la santé et des services sociaux du Québec (267e)

Renouveler le contrat de l'employée surnuméraire, Madame Marjolaine Lacoste, à titre de commis/réceptionniste (271e)

Confier au directeur général le soin de procéder à une demande de subvention auprès du programme Jeunesse Canada au Travail en vue de l'embauche d'une ressource professionnelle aux affaires publiques (274e)

Mémoires, documents et programmes

Adopter l'ordre du jour proposé pour l'assemblée générale annuelle avec sa modification (267e)

Autoriser la diffusion du «Guide d'information / Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé» via le site Web de l'Ordre dès que la vérification linguistique sera complétée (267e)

Adopter le projet de Mémoire sur les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire, à être présenté dans le cadre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (Séance extraordinaire du Comité administratif - 21 janvier 2004)

Adopter le plan d'action 2004-2007 du comité de suivi sur l'allaitement maternel (274e)

Rapport du Syndic

Syndic
Janick Perreault

Syndic-adjoint
Monique Bouchard

Mandat
Satisfaire aux exigences du Code des professions en matière de réception de plaintes.

Activités

- Nombre de plaintes reçues : 46
- Nombre de demandes d'information : 10
- Nombre de plaintes portées devant le comité de discipline : 1
- Nombre de poursuites pénales devant la Cour du Québec : 1
- Nombre de dossiers pour lesquels une demande d'examen médical a été recommandée au Bureau : 1
- Nombre de différends soumis à la conciliation : 2
- Nombre de différends réglés à l'étape de conciliation : 1
- Nombre de différends soumis au Conseil d'arbitrage : 0
- Nombre de cas d'usurpation de titre : 25
- Nombre de cas d'activités illégales : 10
- Inspection professionnelle demandée par le Syndic : 1
- Nombre d'enquêtes et de recherches effectuées par le Syndic : 46

Janick Perreault
Syndic

Rapport des comités réglementaires

COMITÉ DE DISCIPLINE

Président
Me Jean-Jacques Gagnon

Membres
Maryse Beaulieu,
Céline Bourgouin, Danielle Lepage et Louise Bigras Desaulniers

Secrétaire du comité
Micheline Bossé

Mandat
Le Comité de discipline a pour mandat de disposer de toute plainte portée contre un membre de l'Ordre ou une personne qui l'a déjà été s'il s'agit d'une infraction pouvant avoir été commise alors que cette personne était membre. Le Comité est formé d'au moins trois personnes dont au moins deux sont nommés par le Bureau parmi les membres de l'Ordre et présidé par un avocat nommé par le gouvernement.

Activités
Une plainte a été portée devant le Comité de discipline par le Syndic de l'Ordre

La plainte a été signifiée au membre intimé et les procédures suivent leurs cours.

Micheline Bossé
Secrétaire

COMITÉ DE RÉVISION

Membres
Micheline Poliquin, Lynda Simard, Micheline DeBelder et Pascal Roberge

Mandat
Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au Syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du Syndic ou du Syndic-adjoint de ne pas porter une plainte.

Secrétaire du comité
Nicole Bonneau

Activités
Aucune demande d'avis n'a été reçue par le Comité.

Micheline Poliquin
Membre du Comité

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres
Lise Denis Beaulieu, Ginette Lépine Lacroix, Lorna F. Rudy Moscovitch, Diane Chagnon Decelles et Marthe Vuignier, présidente.

Secrétaire du comité
Diane Legault

Inspecteur/Enquêteur
Diane Legault

Mandat
En suivant un programme de surveillance générale adopté par le Bureau de l'Ordre, surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers, livres et registres relatifs à cet exercice.

Activités
Le Comité s'est réuni à sept reprises.

Les activités se sont réparties comme suit :

- Surveillance générale de la pratique
 244 membres ont été soumis à une vérification de leur formation continue et de leur dynamisme professionnel.

 31.2% : nouveaux membres

 60.6% : suivis après 5 ans, incluant 20 membres visités ayant une activité réservée.

 Pour les membres visités l'inspection du Comité s'est arrêtée particulièrement sur la tenue de dossier en vertu du Règlement sur la tenue des dossiers des diététistes.

 8.2 % : suivis de 1 an
- Élaboration et révision d'outils nécessaires à l'inspection avec visite, ex : tenue de dossiers et questionnaire de milieu.
- Visite de deux centres hospitaliers de la région de Montréal dans le cadre d'inspection par milieu.
- Le Comité a recommandé au Bureau d'imposer à un membre de suivre un stage de perfectionnement et de limiter son droit de pratique en nutrition clinique.
- Trois dossiers ont été portés à l'attention du Syndic de l'Ordre.
- Représentation au sein des Comités suivants :
 Sous-Comité Sofeduc
 Comité de sélection des récipiendaires des prix
 Comité conseil à la formation en diététique
 Comité des normes de pratique
- Participation à deux formations dispensées par le Conseil interprofessionnel du Québec.

Marthe Vuignier
Présidente

COMITÉ DE LA FORMATION DES DIÉTÉTISTES

Membres
Thomas Poirier
Nommé par le Ministère de l'Éducation

Isabelle Galibois
Linda Jacobs Starkey
Nommées par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)

France Fournier
Marielle Ledoux
Nommées par le Bureau de l'Ordre

Mandat
Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des diététistes.

Activités
Le comité a tenu une réunion au cours de l'exercice.

Les points discutés ont été les suivants :

- L'examen national - Alliance des organismes de réglementation provinciaux : marche à suivre, avantages et limites pour les membres de l'OPDQ.
- Admission de diététistes provenant de l'extérieur du Québec ou de l'étranger.
- Le maintien des compétences des membres de l'Ordre.
- Le besoin additionnel de formations spécifiques compte tenu de l'adoption du projet de loi 90.
- Les programmes de la formation en technique diététique.

Marielle Ledoux
Membre du comité

COMITÉ D'ADMISSION

Membres
Isabelle Galibois, Joane Routhier et Michèle Houde Nadeau, présidente.

Mandat
Étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation et formuler les recommandations appropriées au Bureau, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis.

Activités
Quatre conférences téléphoniques se sont tenues au cours de l'exercice pour procéder à l'examen de dossiers provenant de dix-sept candidats, détenteurs de diplômes décernés par des universités situées hors Québec et voulant faire reconnaître une équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis. De plus, deux demandes de réévaluation de dossiers ont été effectuées.

Nombre de demandes acceptées : 7

Nombre de demandes refusées : 9 dont, un candidat s'est vu exigé des cours, deux candidats des stages et six candidats des cours et des stages.

Michèle Houde Nadeau
Présidente

Comités de soutien ou groupes de travail

COMITÉ CONSEIL À LA FORMATION EN DIÉTÉTIQUE

Membres

- Représentantes de l'OPDQ

 Dominique Dagenais
 France Fournier
 Louise Lavallée Côté
 Marie Saint-Onge
 Louise Saint-Denis, présidente

- Représentante du Sous-Comité de formation continue

 Marie-Josée Leblanc

- Représentantes des universités

 Isabelle Galibois / Ann Payne - Université Laval
 Linda Jacobs Starkey - Université McGill
 Marielle Ledoux / Louise St-Denis - Université de Montréal

- Représentantes des étudiants en diététique des universités

 Geneviève Dugal - Université Laval
 poste vacant - Université McGill
 Caroline Loranger / Jonathan Fontaine - Université de Montréal

Mandat

- Conseiller les membres du Comité de la formation des diététistes sur toute question relative à la formation des diététistes.
- Effectuer tous travaux ou toutes recherches pour alimenter le comité réglementaire.
- Collaborer avec les Sous-comités de formation continue quant à la formation continue des membres de l'Ordre.

Nombre de réunions : 2

SOUS-COMITÉ SOFEDUC

(découlant du Comité conseil à la formation en diététique)

Membres

Michèle Houde Nadeau et Marie Marquis.

Mandat

Allouer des unités d'éducation continue (U.E.C.) à une activité de formation et d'éducation continue.

Nombre de demandes : 36

SOUS-COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Membres

Anne-Marie Boulais, Fannie Dagenais, Yves Filion, Isabelle Thibault et Marie-Josée Leblanc, présidente.

Mandat

Assurer le maintien de la compétence des diététistes par la mise sur pied d'activités de formation qui répondent aux besoins définis dans le plan stratégique et constituent une mise à jour sur des sujets où les connaissances ont connu une évolution récente et offrir un support aux membres désirant organiser des activités de formation continue.

Nombre de réunions : 2

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA LOI 90

Membres

Josiane Cyr, Diane Chagnon Decelles, Isabelle Galibois, Louise Larivée, Jean-Philippe Legault, Janick Perreault, Sylvie Renaud, Joane Routhier, Michel Sanscartier, Marthe Vuignier et Paul-Guy Duhamel, président.

Mandat

Identifier les enjeux et évaluer l'impact quant à la définition révisée du champ de pratique des diététistes et de ses activités réservées et recommander au Bureau différents moyens d'action à prendre pour sa mise en application.

Nombre de réunions : 1

COMITÉ ÉDITORIAL DE LA REVUE

Membres

Josée Bussières, Josiane Cyr, Vicky Drapeau, Daniel Lavoie, Jean-Philippe Legault, Annie Morin, Josée Pelletier, Suzanne Simard Mavrikakis, Margaret Williams et Berthe Lefebvre, présidente.

Mandat

Orienter et assurer le contenu en formation continue de la revue de l'OPDQ.

Nombre de réunions : 4

COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

Membres
Catherine Crowe, Lorraine Delisle Thibert, Gisèle Jasmin, Jean-Philippe Legault, Raymonde Longchamps Chéruet, Pascal Roberge et, successivement Isabelle Vincent et Claire Deraspe, trésorière et présidente

Mandat
Orienter puis surveiller l'évolution de la situation financière de l'Ordre afin d'en assurer la solvabilité et la saine gestion.

Nombre de réunions : 4

COMITÉ SUR LA LOI ET LES RÈGLEMENTS

Membres
Sonia Gascon, Lise Giroux, Louise Larivée, Janick Perreault, Joane Routhier, Micheline Seguin Bernier et Jean-Philippe Legault, président

Mandat
Assurer le suivi et la mise à jour de la réglementation professionnelle de l'OPDQ et faire part de ses recommandations au Bureau.

Nombre de réunions : 3

COMITÉ DE RÉVISION DU MANUEL DE NUTRITION CLINIQUE

Membres
Diane Chagnon Decelles, Thérèse Desrosiers, Mireille Dubost, Manon Jobin, Rosemarie Repa Fortier, Louise Saint-Denis, Lorna F. Rudy Moscovitch et Louise Lavallée Côté, présidente.

Mandat
Assurer la mise à jour du Manuel de nutrition clinique.

Nombre de réunions : 2

MOIS DE LA NUTRITION 2004

Thème : Mange bien. Goûte la vie.

Coordonnatrice
Lise Tardif

Coordonnatrices régionales
Élaine Beaudet, Julie Bédard, Caroline Cloutier, Catherine Cloutier, Dominique Dagenais, Julie Desrosiers, Annick Gagnon, Caroline Duguay, Johanne Guillemette, Marie-Ève Jalbert, Mélissa Labonté, Nicole Lagüe, Raymonde Longchamps Chéruet, Johanne Ruet, Nathalie Sylvain et Julie Tremblay,

Mandat
En suivant le programme national et en tenant compte de l'allocation budgétaire allouée à ces activités, faciliter l'organisation d'activités en région pour assurer l'éducation en nutrition et le rayonnement des diététistes/nutritionnistes.

JOURNÉE DES DIÉTÉTISTES/NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC - 17 MARS 2004

Coordonnatrice
Lise Tardif

Ève Béchard, Linda Benabdeesselam, Chantal Caty, Kurty Deschesnes, Élyse Dion, Roxanne Guindon, Nathalie Jobin, Bonnie Kolomeir Marcus, Nathalie Lacombe, Claude-Henri Lapierre, Annick Lavoie, Marilyn Manceau, Béatrice Martin, Heather Martin Sehn, Rosemary Mulroney, Manon Paquette et Isabelle Thibault.

Mandat
Planifier l'organisation de cette journée, coordonner les activités et en assurer l'autofinancement.

COMITÉ DES NORMES DE PRATIQUE

Membre
Kim Arrey, Dominique Dagenais (substitut), Michèle Houde Nadeau, Louise Lavallée Côté, Louise Martin Lavandier, Diane Legault, Louise Sirard et Michel Sanscartier, président.

Mandat
Compléter les travaux entrepris en actualisant le projet de révision des normes à la lumière des nouvelles dispositions du Code des professions et de l'évolution de la pratique clinique de façon à fournir des définitions quant aux activités de nutrition clinique notamment en ce qui concerne le plan de traitement nutritionnel et la surveillance de l'état nutritionnel.

Nombre de réunions : 3

COMITÉ DE SÉLECTION DES RÉCIPIENDAIRES DES PRIX

Membres
Louise Lavallée Côté, Céline Kirouac, Suzanne Lemieux, Suzanne Michaud, Nathalie Savoie, Marthe Vuignier, Suzanne Simard Mavrikakis et Jacinthe Dulude Barbeau, successivement coordonnatrice.

Mandat
Réviser périodiquement et soumettre au Bureau les critères et conditions d'attribution des différents prix.

Analyser le dossier complet de chaque candidat et déterminer un récipiendaire.

Nombre de réunions : 5

COMITÉ DE SUIVI SUR L'ALLAITEMENT MATERNEL

Membres
Andrée Brière, France Nolin, Thérèse Samson Laberge, Mylène Turcotte. et Monick St-Pierre, coordonnatrice

Mandat
Faire des recommandations au Bureau pour assurer la diffusion de la prise de position de l'OPDQ sur l'allaitement maternel.

Soutenir les membres de l'Ordre à assumer adéquatement leur rôle en lien avec la position de l'Ordre sur l'allaitement maternel soit, par la formation continue.

Soutenir les membres de l'Ordre à contribuer à ce que les Québécoises aient les conditions optimales pour allaiter.

Et les groupes ad hoc ou groupes de travail qui se sont penchés sur les sujets suivants :

- la planification stratégique
- la gestion des services alimentaires
- l'irradiation des aliments
- la sécurité alimentaire
- l'encadrement de la formation continue

Tableau des membres au 31 mars 2004

·	**Nombre total de membres au 31 mars 2003**	**1968**
·	Retraits du Tableau des membres	90
·	Délivrance de permis	164
·	Réinscriptions au Tableau des membres	48
Nombre total de membres au 31 mars 2004		**2090**
Répartition du nombre de membres par région		
a)	Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine (01-11)	44
b)	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	64
c)	Québec, de la Chaudière-Appalaches et de la Côte-Nord (03-09-12)	346
d)	Mauricie-Bois-Francs (04)	99
e)	Estrie (05)	68
f)	Montérégie (16)	261
g)	Montréal (06)	852
h)	Laval et des Laurentides-Lanaudière (13-14-15)	229
i)	Outaouais (07)	57
j)	Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (08-10)	37
z)	Hors Québec	33
Répartition des membres selon le sexe		
Femmes		2039
Hommes		51
Répartition des membres selon leur statut		
Régulier		1982
Émérite		9
Retraité		45
Autorisation spéciale pour usage des titres réservés		1
Aux études à temps plein		53
Cotisation annuelle		
Membre régulier		385 $
Membre Émérite		Exemption
Membre régulier (diplômé en décembre de l'année précédente) (Cotisation réduite la première année d'exercice faisant suite à l'obtention d'un diplôme)		192.50 $
Membre régulier (diplômé en mai de la même année) (Cotisation réduite la première année d'exercice faisant suite à l'obtention d'un diplôme)		128.33 $
Membre retraité		122.04 $
Aux études à temps plein:		
-	Pratiquant certaines activités professionnelles	128.33 $
-	Ne pratiquant aucune activité professionnelle	77 $

Diane Charbonneau
Adjointe à l'administration et aux finances

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Ordre Professionnel Des Diététistes Du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC au 31 mars 2004, ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Comptables agréés

Le 13 mai 2004.

BDT
ca

ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 2004

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	Budget 2004 $	Réel 2004 $	Réel 2003 $
PRODUITS			
Cotisations des membres	737 700	748 123	686 482
Formation	35 000	44 009	26 113
Manuels de nutrition clinique	20 000	41 885	56 621
Publicité	69 500	74 808	68 685
Revenus de financement et de placements	25 000	19 726	37 336
Autres revenus	25 000	18 958	26 421
Mois de la nutrition		39 498	28 218
	912 200	**987 007**	929 876
CHARGES			
Direction générale et services administratifs (relevé «A»)	635 000	640 170	574 167
Bureau et comité administratif	32 000	40 922	33 032
Inspection professionnelle	4 000	1 568	1 669
Discipline et syndic	18 000	15 164	10 261
Formation	37 500	20 959	25 047
Manuels de nutrition clinique	37 000	33 104	49 282
Communications (relevé «B»)	154 000	137 675	105 697
Autres comités (relevé «C»)	27 500	17 217	10 837
Mois de la nutrition (relevé «D»)		42 205	27 863
	945 000	**948 984**	837 855
RÉSULTATS AVANT AUTRES DÉPENSES	**(32 800)**	**38 023**	92 021
AUTRES DÉPENSES			
Congrès			2 040
RÉSULTAT NET	**(32 800)**	**38 023**	89 981

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	Fonds non affectés	Fonds de contentieux	Fonds révision du manuel de nutrition	Fonds affecté à la dette	2004	2003
	$	$	$	$	$	$
SOLDE AU DÉBUT	**226 967**	**150 000**		**50 000**	**426 967**	336 986
Résultat net	38 023				38 023	89 981
Attribution des fonds non affectés	(70 500)		120 500	(50 000)		
Réaffectation de la cotisation spéciale		33 739			33 739	
	(32 477)	**33 739**	**120 500**	**(50 000)**	**71 762**	89 981
SOLDE À LA FIN	**194 490**	**183 739**	**120 500**		**498 729**	426 967

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN
AU 31 MARS 2004

	2004	2003
	$	$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	352 806	217 401
Dépôts à terme - 2.35%, échus en décembre 2004	53 930	51 756
Débiteurs (note 3)	62 996	51 566
Stocks	4 658	14 639
Frais payés d'avance	11 572	14 634
	485 962	349 996
PLACEMENTS (note 4)	535 678	568 283
IMMOBILISATIONS (note 5)	20 282	26 647
	1 041 922	944 926
PASSIF		
COURT TERME		
Fournisseurs et créditeurs divers	146 740	146 234
Cotisations perçues d'avance (note 7)	396 453	318 153
Portion échéant au cours du prochain exercice (note 8)		21 428
	543 193	485 815
DETTE À LONG TERME (note 8)		32 144
	543 193	517 959
ACTIFS NETS		
Actifs nets non affectés	194 490	226 967
Fonds de contentieux	183 739	150 000
Fonds révision du manuel de nutrition	120 500	
Fonds - affectés à la dette		50 000
	498 729	426 967
	1 041 922	944 926

APPROUVÉ AU NOM DU BUREAU



, Paul-Guy Duhamel, président



, Claire Deraspe, trésorière

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Résultat net	38 023	89 981
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	9 471	19 867
	47 494	109 848
Variation nette des éléments de fonds de roulement hors espèces:		
Débiteurs	(11 430)	(8 156)
Stocks	9 981	34 672
Frais payés d'avance	3 062	(4 015)
Fournisseurs et créditeurs divers	506	44 388
Cotisations perçues d'avance	112 039	95 564
	114 158	162 453
	161 652	272 301
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des dépôts à terme	(2 174)	50 000
Variation nette des placements	32 605	(192 304)
Acquisition d'immobilisations	(3 106)	(18 802)
	27 325	(161 106)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(53 572)	(71 428)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	**135 405**	39 767
ENCAISSE AU DÉBUT	217 401	177 634
ENCAISSE À LA FIN	**352 806**	217 401

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2004

1-STATUT ET ACTIVITÉ

L'ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est constitué en vertu du Code des professions du Québec.

2-PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Stocks
Les stocks de manuels sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût spécifique.

Placements
Les placements sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties de façon linéaire selon leur durée suivante:

Matériel informatique	5 ans
Logiciel	1 an
Mobilier	10 ans
Améliorations locatives	5 ans

Fonds
Le fonds de contentieux se rapporte aux honoraires légaux et aux poursuites qui pourraient être engagées.

Le fonds révision du manuel de nutrition clinique permettra d'assurer une mise à jour du manuel au cours des prochaines années.

Utilisation d'estimations
Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuel, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3-DÉBITEURS

	2004	2003
	$	$
Comptes-clients	60 294	42 161
Intérêts courus	2 702	9 405
	62 996	51 566

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2004

4-PLACEMENTS

	2004	2003
	$	$
Placements en obligations - 3.00% ... 9.00%, échéant jusqu'en avril 2011 (valeur marchande de 465 685 $)	467 425	500 030
Fonds de placements communs (valeur marchande de 70 770 $)	68 253	68 253
	535 678	568 283

5-IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2004	2003
	$	$	$	$
Matériel informatique	68 441	61 569	6 872	10 086
Logiciel	48 358	48 209	149	
Mobilier	77 910	65 049	12 861	16 041
Améliorations locatives	2 550	2 150	400	520
	197 259	**176 977**	**20 282**	26 647

6-EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire autorisé de 50 000 $ est garanti par une hypothèque mobilière sur un dépôt à terme de 50 000 $ et porte intérêt au taux préférentiel plus 2,125%.

7-COTISATIONS PERÇUES D'AVANCE

	2004	2003
	$	$
Cotisations annuelles	396 453	282 741
Cotisations spéciales		35 412
	396 453	318 153

Une cotisation spéciale avait été mise en place à la suite d'une poursuite intentée par l'Association des techniciens et techniciennes en diététique du Québec (la demanderesse).

Au cours de l'exercice, la demanderesse s'est désistée à toutes fins et droit de ses procédures dans la présente instance. Le solde de la cotisation spéciale, soit 33 739 $, a donc été réaffecté dans le fonds de contentieux.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2004

8-DETTE À LONG TERME

	2004 $	2003 $
Prêt à demande de 150 000 $, taux préférentiel plus 2.375%, remboursé au cours de l'exercice		53 572
Portion échéant au cours du prochain exercice		21 428
		32 144

9-ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de crédit-bail relatif à un photocopieur se terminant en septembre 2006, représentant un montant de 11 550 $. Les versements annuels à effectuer au terme de ce contrat au cours des prochains exercices sont comme suit :

2005 $	2006 $	2007 $
4 620	4 620	2 310

10-INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs, des fournisseurs et créditeurs divers et des cotisations perçues d'avance correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

11-APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers. Ces heures n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

12-CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	Budget 2004 $	Réel 2004 $	Réel 2003 $
RELEVÉ «A» - DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICES ADMINISTRATIFS			
Salaires et avantages sociaux	414 000	442 203	330 269
Honoraires professionnels	70 000	49 636	79 809
Frais admistritatifs	50 000	47 929	43 706
Quote-part des frais généraux	101 000	100 402	92 931
	635 000	**640 170**	546 715
RELEVÉ «B» - COMMUNICATIONS			
Promotion	24 000	20 595	13 415
Revue professionnelle	45 000	39 231	551
Publicités insérées	35 000	27 011	43 018
Bulletins de nouvelles	15 000	16 786	18 438
Assemblée générale	10 000	12 460	13 168
Quote-part des frais généraux	25 000	21 592	17 107
	154 000	**137 675**	105 697
RELEVÉ «C» - AUTRES COMITÉS			
Admission	500	195	215
Lois et réglements	1 000	601	417
Formation en diététique	1 000	340	1 908
Conseil à la formation	1 000	337	
Finance et vérification	1 000	709	722
Groupe des enjeux		516	
Normes de pratique	3 000		
Traitements de l'obésité,	500		228
Produits naturels	500		364
Révision des prix	3 000	4 622	3 007
Réforme du système professionnel	3 000	1 255	1 225
Allaitement maternel	2 000	603	1 701
Groupe de travail	5 000	2 763	82
Réunions régionales	2 000	2 576	1 122
Quote-part des frais généraux	4 000	2 700	1 754
	27 500	**17 217**	12 745

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	Budget 2004 $	Réel 2004 $	Réel 2003 $
RELEVÉ «D» - MOIS DE LA NUTRITION			
Promotion		4 211	3 539
Journée des diététistes		6 172	3 223
Impression et distribution		22 970	12 656
Coordination régionale		2 233	3 935
Quote-part des frais généraux		6 619	4 510
		42 205	27 863
RELEVÉ «E» - FRAIS GÉNÉRAUX			
Loyer	47 000	46 758	43 752
Frais de poste	22 000	28 018	23 119
Imprimerie	15 000	20 584	27 452
Fournitures de bureau	10 000	9 727	8 399
Location d'équipement	5 000	4 632	4 625
Amortissement des immobilisations	12 000	9 471	19 867
Télécommunications	12 000	6 507	8 138
Photocopies	2 000	1 066	175
Assurances	12 000	10 398	9 848
Taxes	6 000	5 488	7 192
Entretien et réparations	2 000	994	2 518
	145 000	**143 643**	155 085
RELEVÉ «F» - FRAIS GÉNÉRAUX RÉPARTIS			
Direction générale et services administratifs	101 000	100 402	92 931
Bureau et comité administratif	5 000	6 418	5 346
Inspection professionnelle	1 000	246	270
Discipline et syndic	3 000	2 379	1 661
Formation	6 000	3 287	4 054
Communications	25 000	21 592	17 107
Autres comités	4 000	2 700	1 754
Mois de la nutrition		6 619	4 510
	145 000	**143 643**	127 633

MISSION









L'Ordre professionnel des diététistes du Québec assure la protection du public en matière de nutrition humaine et d'alimentation par le contrôle de l'exercice de la profession, le maintien et le développement de la compétence professionnelle des diététistes/nutritionnistes.

L'Ordre contribue à l'amélioration de la santé de la population et des individus en favorisant l'accès à des services professionnels de qualité ainsi qu'à une information judicieuse, rigoureuse et d'intérêt public qui permettent une prise de décision éclairée en matière d'alimentation.

Ordre professionnel des diététistes du Québec

1425, boul. René Lévesque Ouest, Bureau 703 • Montréal (Québec) • H3G 1T7
Tél. : (514) 393-3733 1 888 393-8528 • Télec. : (514) 393-3582 • Courriel : opdq@opdq.org
Site Internet : **www.opdq.org**